



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Mardi 02 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai, sur convocation faite le 27 avril, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle annexe de la Mairie de Beaugeay.

Présents titulaires (13) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile

Présents suppléants (1) : MARCON Julie

Pouvoirs (2) : COGNE Geneviève à CLOCHARD Roland, PORTRON Didier à COUESNON Elsa

Excusés : GAURIER Sylvain, VINOT Valérie

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Assiste à la réunion : GANDOIS Ysabelle, DGS

Ouverture de la séance à 19h20 – 14 élus présents.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, procède à l'appel des délégués syndicaux. Il accueille Madame Marie Laure Morjon, nouvellement désignée déléguée titulaire pour la commune de Saint Agnant.

Madame Jeannine Canaud est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 07/03/2023 ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport N°1

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Modification de la grille tarifaire des prestations d'accueil Enfance

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-10, par lequel l'assemblée délibérante est seule compétente pour fixer les tarifs,

Vu la délibération du comité syndical 17-2021 du 28 juin 2021 fixant les tarifs des prestations d'accueils de loisirs et périscolaire,

Considérant les engagements conventionnels qui lient le service Enfance Jeunesse et la CAF sur la mise en œuvre de tarifs modulés en fonction des ressources des familles,

Considérant le débat d'orientations budgétaires 2023 portant sur la nécessité d'augmenter les recettes propres du Syndicat,

Considérant l'avis rendu par la commission des finances réunie le 02 mai,

Observations :

Pas d'observations

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'appliquer la grille tarifaire suivante à compter du 10 juillet 2023 :

PERISCOLAIRE					
TARIFS	Hors régime général	Régime général			
		QF CAF > à 761	QF1 581/760	QF2 401/580	QF3 0/400
Quart d'heure (matin ou soir)	0,85 €	0,67 €	0,61 €	0,44 €	0,30 €
Heures	3,40 €	2,68 €	2,44 €	1,76 €	1,20 €
Goûter	0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,60 €	0,60 €
Pénalité (présence injustifiée)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Absence injustifiée	<i>coût de l'amplitude total du matin ou du soir</i>				

MERCREDIS /VACANCES					
TARIFS HABITANTS SEJI	Hors régime général	Régime général			
		QF CAF > à 761	QF1 581/760	QF2 401/580	QF3 0/400
1/2 journée	11,20 €	8,20 €	7,15 €	5,50 €	3,65 €
Journée	22,40 €	16,40 €	14,30 €	11,00 €	7,30 €
Repas	4,00 €	3,50 €	3,50 €	3,20 €	3,20 €
Pénalité (présence injustifiée)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Absence injustifiée	<i>Coût de la réservation</i>				

MERCREDIS /VACANCES					
TARIFS HORS SEJI	Hors régime général	Régime général			
		QF CAF > à 761	QF1 581/760	QF2 401/580	QF3 0/400
1/2 journée	14,50 €	10,40 €	9,30 €	7,00 €	4,65 €
Journée	29,00 €	20,80 €	18,60 €	14,00 €	9,30 €
Repas	4,50 €	4,50 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Pénalité (présence injustifiée)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Absence injustifiée	<i>Coût de la réservation</i>				

Rapport N°2

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Tarifs séjour 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-10, par lequel l'assemblée délibérante est seule compétente pour fixer les tarifs,

Considérant le projet pédagogique de trois séjours à destination des enfants pour l'été 2023,

Considérant l'aide de 1 800 € attribuée par la CAF en commission action sociale du 20 mars 2023,

Considérant l'avis rendu par la commission des finances réunie le 02 mai 2023,

Observations :

Pas d'observations

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de

- Fixer les tarifs pour les séjours à destination des enfants pour l'été 2023 de la manière suivante :
 - Séjour pour les MS-GS du 11 au 13 juillet à Vendoire (Dordogne) : 3 jours - 2 nuits
 - CAF QF 0 - 760 : 90 €
 - CAF QF > à 760 : 150 €
 - Autres régimes et hors territoire : 190 €
 - Séjour pour les CE2, CM1, CM2 du 16 au 21 juillet à Vendoire (Dordogne) : 6 jours - 5 nuits
 - Séjour pour les CP, CE1 du 23 au 28 juillet à Vendoire (Dordogne) : 6 jours - 5 nuits
 - CAF QF 0 - 760 : 130 €
 - CAF QF > à 760 : 190 €
 - Autres régimes et hors territoire : 230 €

Rapport N°3

RESSOURCES HUMAINES

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président

Objet : Transformation d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que ce poste est actuellement vacant suite à la mutation d'un agent au 15/05/2021,

Considérant la procédure de recrutement réalisée,

Considérant la nécessité de transformer un poste au garde d'agent social principal de 2^{ème} classe en un poste au grade d'agent social suite à la procédure de recrutement,

Observations :

Pas d'observations

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de

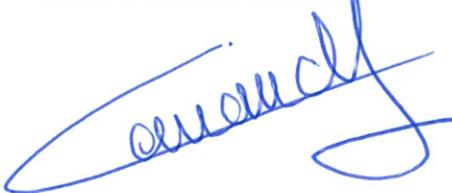
- **Supprimer un emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet à 33/35ème à compter du 17/05/2023,**
- **Créer un emploi permanent d'agent social à temps (catégorie C) non complet à 33/35ème à compter du 17/05/2023 pour assurer les fonctions d'agent d'accueil petite enfance,**
- **Préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,**
- **Mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat au 17/05/2023,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la transformation de ce poste.**

Questions diverses :

- Une visite de l'accueil périscolaire de Beaugeay a été proposée aux élus avant la commission finances du 02 mai
- Dans le cadre des élections sénatoriales, Monsieur le Président a rencontré les sénateurs auxquels il a demandé la possibilité de bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat. Deux autres syndicats de Charente Maritime (Sivom de l'estuaire et Sivom de la presqu'île d'Arvert) sont dans la même situation que nous. Il propose de se joindre à un courrier commun.
- Monsieur le Président indique qu'il a formulé une demande de rendez-vous auprès de Monsieur le sous-préfet de Rochefort. La date retenue est le 09 mai à 16h30 à l'accueil de loisirs Echillais.
- Concernant les travaux de désamiantage à réaliser sur le bâtiment G3 de l'accueil de loisirs Echillais, Monsieur le Président fait état du montant des deux devis reçus. Le plan de financement et les demandes de subvention aux partenaires devront être modifiées en conséquence.

Le Président lève la séance à 19h30

Le secrétaire de séance
Mme CANAUD Jeannine



Le Président
M. DBJAY Jean Pierre

Le Président
Jean-Pierre DBJAY



The stamp is circular with the name 'Seji' in the center. Around the name, it reads 'Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance Jeunesse Intercommunal'.